

analyse de la question ni parlé de l'expérience concrète de la police au cours d'un incident réel.

Le Comité ne peut que recommander encore une fois que la GRC et le ministre du Solliciteur général abordent d'un oeil nouveau et objectif la question de la dotation, du mandat et de la gestion du secteur des affaires publiques. L'efficacité de ce secteur est essentielle à l'amélioration des relations entre la police et les médias en général, à l'établissement de directives pratiques et à de bonnes relations de travail avec la presse pendant un attentat terroriste.

#### Directives concernant les médias

Dans les heures qui ont suivi la publication du premier rapport du Comité, le Solliciteur général de l'époque a déclaré que ni lui ni son ministère n'avaient l'intention d'entamer des discussions avec les médias concernant l'établissement de lignes directrices applicables en cas de menace ou d'attentat terroriste.

Depuis 1987 cependant, l'établissement ou l'amélioration des directives a beaucoup progressé dans plusieurs services de médias. Ces démarches ont dû cependant avoir des assises bien peu solides. Car les journalistes qui ont comparu devant le Comité au sujet de l'affaires du 7 avril ont avoué leur ignorance légitime des tactiques contre-terroristes de la police et ont affirmé ignorer de quelle façon ou dans quelle mesure leurs interventions peuvent nuire au déroulement des opérations policières. Ils ont soutenu qu'il incombe à la police de prévenir les médias dès qu'un reportage risque de compromettre le travail de la police.

Le 25 mai, le Commissaire de la GRC a rencontré des cadres supérieurs responsables de l'orientation éditoriale dans les principaux médias canadiens, afin d'examiner, en partie, les reportages du 7 avril. Les représentants de la GRC qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que cette rencontre a permis d'obtenir de la presse qu'elle s'abstienne de diffuser en direct des incidents terroristes lorsque la GRC le jugera nécessaire pour la sécurité des personnes et pour le succès de son intervention. Des membres de la GRC et des médias participeront d'ici à trois ou quatre mois à un symposium plus important sur ces questions.

Le Comité se félicite de cette initiative. Il remarque cependant que la rencontre du 25 mai est survenue après l'affaire du 7 avril, et qu'elle est par conséquent due à l'événement lui-même plutôt qu'à l'importance de la question. Le Comité a, dès le départ,